



**SYNDICAT SCOLAIRE INTERCOMMUNAL**  
**CRAS/ MORETTE/ CHANESSE/ VATILIEU/ NOTRE DAME DE L'OSIER**  
47 Route de la forge  
38470 Notre Dame de l'Osier

## A l'attention de Mesdames et Messieurs les parents d'élèves

### RENTREE SCOLAIRE 2021-2022

Le syndicat scolaire a été créé dans les années 1980. La volonté des élus est de maintenir une école dans chaque commune.

Il regroupe actuellement les communes de CRAS, MORETTE, CHANESSE, NOTRE DAME DE L'OSIER, VATILIEU. Il a pour mission d'assurer le fonctionnement des services scolaires, transports et garderies.

Un personnel qualifié s'occupe de vos enfants.

Le budget représente plus de 336 599 euros, provenant uniquement des communes adhérentes.

Depuis la rentrée 2016, les garderies sont payantes. Les élus, conscients des difficultés que peuvent rencontrer les familles, ont limité le coût de la garderie à 1 € par garderie et par enfant.

Le service de restauration scolaire (une cantine dans chaque commune) est placé sous l'autorité des Maires, et la gestion des repas est assurée par une association de parents.

L'entretien des bâtiments scolaires reste du ressort des municipalités.

Chaque commune est représentée au conseil du syndicat scolaire par deux titulaires et deux suppléants élus parmi les membres de leur conseil municipal.

Présidente : Madame Nicole DI MARIA

Vice-Présidente : Madame Prella Patricia RPI Vatilieu, Chantesse, Notre Dame de l'Osier Cras, Morette

2 élus titulaires :

<b>CRAS</b>	<b>MORETTE</b>	<b>VATILIEU</b>	<b>CHANESSE</b>	<b>NOTRE DAME DE L'OSIER</b>
Mme DI MARIA*	Mr DORIOL*	Mr ROUX-BERNARD*	Mme ORIOL*	Mr BRICHET-BILLET*
Mr DELACOUR	Mme GEYMOND	Mme PRELLE	Mme CLEMENT	Mr VINSON

2 élus suppléants

<b>CRAS</b>	<b>MORETTE</b>	<b>VATILIEU</b>	<b>CHANESSE</b>	<b>NOTRE DAME DE L'OSIER</b>
Mme BANCHERI	Mme MUZELIER	Mme MONNET	Mme PUECH	Mr BARD-SURDON
Mme BOUCHE	Mr SANGIORGIO	Mme BOUCHAYER	Mme BESSOUD	Mme CROSSON

\* Maire de la commune

Le bassin d'écoles est divisé en deux regroupements pédagogiques intercommunaux :

RP11 Chantesse, Notre Dame de l'Osier, Vatilieu

RP12 Cras, Morette

Les deux regroupements ont un fonctionnement à 4 jours d'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi

## Horaires des écoles 2021-2022



**CRAS Primaire**

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h00-12h15 / 13h55-16h30



**CRAS maternelle**

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h00-12h15 / 13h50-16h35



**MORETTE :**

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h55-12h10 / 13h55-16h40



**CHANTESSE :**

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30-11h40 / 13h10-16h00



**VATILIEU :**

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30-11h30 / 13h00-16h00



**NOTRE DAME DE L'OSIER :**

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h25-11h25 / 13h10-16h10

## Horaires des garderies 2021-2022

Une garderie est assurée sur chaque regroupement.

Vos enfants pourront donc fréquenter la garderie selon les horaires ci-après tout en respectant son RPI :

Le personnel d'accueil et de surveillance (2 personnes par garderie) est sous la responsabilité du syndicat scolaire intercommunal.

Important :

- Les enfants déposés à la garderie du matin doivent être amenés **jusqu'à l'intérieur** de la garderie et ne peuvent en aucun cas être déposés sur le parking de l'école.

### TARIFS horaires du service de garderie pour CRAS et CHANTEMSE :

Payante à 1€00 par enfant quel que soit le temps de garderie

#### **CHANTEMSE**

**Lundi, mardi, jeudi, vendredi : le matin : 7h30 – 8h30**  
1€ pour la garderie du matin par enfant et par jour.

**Lundi, mardi, jeudi, vendredi : L'après-midi : 16h00- 18h15**  
1€ pour la garderie du soir par enfant et par jour.

#### **CRAS**

**Lundi, mardi, jeudi, vendredi : le matin : 7h30 – 9h00**  
1€ pour la garderie du matin par enfant et par jour.

**Lundi, mardi, jeudi, vendredi : L'après-midi : 16h30- 18h15**  
1€ pour la garderie du soir par enfant et par jour.

#### ***Cas particulier tous les matins à Notre Dame de l'Osier***

Accueil anticipé école maternelle Notre Dame de l'Osier :

Afin de réduire le plus possible le temps de transport des enfants d'âge maternel, l'enfant pourra être déposé à partir de 7 heures 45 à l'école de Notre-Dame de l'Osier.

**L'accueil anticipé est réservé aux enfants de l'école maternelle et d'une même fratrie uniquement.**

**RETARD**

**Nous vous demandons de respecter le personnel et ses horaires de travail.**

Si exceptionnellement vous ne pouvez pas être à l'heure (panne de voiture, bouchon...) veuillez prévenir le personnel de garderie et prendre des dispositions de façon à pouvoir faire récupérer votre enfant avant 18h15 par une personne de votre entourage.

Numéros à utiliser exclusivement pendant les services de garderie

Chantemesse : 04 76 64 72 55

Cras : 04 76 31 68 06

## Transport scolaire 2021-2022

### RAPPEL :

A la rentrée, chaque enfant à partir de 3 ans empruntant le car scolaire devra être porteur de la **carte OURA**. Pour retrouver les informations se rendre sur le site Trans 'Isère. Vous devez faire la demande avec un trajet de votre domicile à l'école.

<https://www.transisere.fr/fr/transport-scolaire/72>

#### ALLO PACK RENTREE

04 76 00 36 36 (numéro non surtaxé)

du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 ou par mail : [polepackrentree@isere.fr](mailto:polepackrentree@isere.fr)

Un enfant de moins de 3 ans ne peut pas être transporté par le car scolaire. Les parents auront donc l'obligation de le conduire à l'école jusqu'aux 3 ans révolus.

Comme auparavant 2 cars circuleront :

- L'un desservant : Vatilieu - Notre Dame de l'Osier - Vatilieu
- L'autre : Chantesse - Notre Dame de l'Osier – Chantesse - Cras - Morette.

Les horaires de transport inchangés sont sur le site du syndicat scolaire [syndicatsecoles.fr](http://syndicatsecoles.fr).  
Vous les retrouvez également sur le panneau d'affichage de votre mairie et de votre école.

### DÉPOSE DES ENFANTS :



**attention**

**Nous demandons aux parents de rappeler les consignes de sécurité aux enfants qui attendent aux arrêts de car, de ne pas chahuter à l'arrivée du bus et de respecter le personnel encadrant dans le transport.**

L'accompagnatrice, à la descente du transport, laisse les enfants qui ne vont pas à la garderie et à partir de l'âge de CP descendre et partir seul. Nous demandons aux parents de bien être présents aux abords de l'arrêt afin de les récupérer. La responsabilité du syndicat n'est pas engagée pour ce moment-là.

**Les enfants des écoles maternelles** seront remis aux parents ou aux personnes préalablement désignées. Au cas où la personne devant prendre en charge l'enfant ne serait pas présente à l'arrêt de car d'une commune ne possédant pas de garderie, l'enfant sera soit récupéré par un élu, soit dirigé à la garderie, ce qui entraînera une facturation.

Nous demandons aux parents de Chantesse / Vatilieu/ Notre Dame de l'Osier de s'inscrire sur le portail Famille.

(Deux transports au départ de Notre Dame de l'Osier le soir pour acheminer les enfants vers leurs domiciles).

## Inscription et réservation Portail CITOYEN 2021-2022

**Nouveauté pour la rentrée scolaire de septembre 2021**, le SYNDICAT SCOLAIRE INTERCOMMUNAL change d'outil pour réserver les activités / garderie périscolaire de votre/vos enfants. Nous passons de e-enfance à **BL-enfance** et du portail famille au **Portail CITOYEN** !

Son usage reste le même : vous permettre de faire les réservations (et annulations) pour les activités de vos enfants, avec plus de facilité. Désormais, vous pourrez établir des réservations sur une période, pour un ou plusieurs de vos enfants fréquentant la même activité aux mêmes jours : une solution plus pratique que cocher case après case le planning de votre enfant !

**Nouveau portail veut aussi dire : nouveau compte à activer.**

Vous recevrez directement sur votre mail, votre identifiant et un petit guide.

Les inscriptions aux services des garderies de Cras ou de Chantesse, ainsi que le transport du soir de Notre Dame de l'Osier vers Vatilieu ou Chantesse **doivent impérativement se faire en déposant une réservation sur le Portail** par un accès sur le site [syndicat5coles.fr](http://syndicat5coles.fr)

**Un enfant non inscrit ne pourra pas bénéficier du service. Le personnel pensera que vous venez le chercher à l'école.**

Pour une arrivée en cours d'année, prendre contact avec le syndicat scolaire 04 76 38 93 59.

La lecture du **guide utilisateur du portail Citoyen** est vivement conseillée pour une bonne prise en main de ce nouvel outil.

## PAIEMENTS

Tous les mois, vous recevrez un mail pour la réception de votre facture sur le Portail CITOYEN.

Le talon de règlement est à joindre à tous paiements en espèces, chèque et virement. Le chèque est à établir à l'ordre du Trésor Public.

**Nous vous demandons de privilégier le paiement par virement même à partir de 1€.**

**Beaucoup plus simple et rapide et sans aucun déplacement, nous vous transmettons, à votre demande, l'IBAN de la régie de recettes du SYNDICAT SCOLAIRE.**

Lors de votre virement, notifiez impérativement le numéro de facture, votre nom, le nom de l'enfant.

Pour déposer votre règlement, pendant la période scolaire vous avez dans chaque garderie une boîte aux lettres prévue à cet effet, dans le hall de l'école maternelle de CRAS et à l'école de CHANTESSE.

Vous pouvez également le déposer dans la boîte aux lettres ou l'envoyer au Syndicat Scolaire, en mairie de Notre Dame de l'Osier.

Nous vous demandons de respecter **IMPÉRATIVEMENT** les dates « butoir ».

**Un non-respect des dates « butoir » entraîne des démarches de relance. Si vous rencontrez des difficultés pour régler une facture de garderie ne tardez pas à réagir : des solutions peuvent vous être proposées. Prendre contact au 04 76 38 93 59.**

Vous voulez mettre en place une garde alternée avec deux facturations, cela est possible. Merci de prendre contact avec le syndicat scolaire au 04 76 38 93 59 ou par mail : [sy.scolaire@laposte.net](mailto:sy.scolaire@laposte.net).

## RESTAURATION SCOLAIRE

L'encadrement des enfants, la gestion des locaux et l'organisation générale sont sous l'autorité du Maire de la commune.

Le syndicat scolaire renforce le nombre de personnes nécessaires à une bonne organisation du service. Deux personnes assurent le service de cantine de Cras et de Morette, Vatilieu et Chantesse et 3 pour la commune de Notre Dame de l'Osier. Un agent communal et une ou deux personnes sont mises à disposition par le syndicat selon les effectifs.

### Téléphones

Mairie de Cras : 04 76 07 94 10

Mairie de Morette : 04 76 07 81 58

Mairie de Vatilieu : 04 76 07 9 02

Mairie de Chantesse : 04 76 64 73 94

Mairie de Notre Dame de l'Osier : 04 76 36 61 77

La gestion des repas est assurée par une association de parents.

Pour tous renseignements concernant l'inscription ou le signalement d'un enfant malade, composer le :

07 80 39 50 93

Clothilde ZUCHELLI Présidente [zucchelli.clothilde@orange.fr](mailto:zucchelli.clothilde@orange.fr)

Michèle LOMBARD Trésorière [lombardmichelle19@gmail.com](mailto:lombardmichelle19@gmail.com)

Marie Claire GUENEGO Secrétaire [cybimez@free.fr](mailto:cybimez@free.fr)

## CONTACT

Vous venez d'arriver dans une commune du syndicat ? Vous avez des interrogations sur les démarches à suivre pour inscrire votre enfant dans un service ? Contactez le syndicat scolaire intercommunal au 04 76 38 93 59 ou laissez un message dans « contactez-nous » sur le site [syndicat5coles.fr](http://syndicat5coles.fr)

La Présidente  
Nicole DI MARIA

